

Retraités pressurés : toujours mobilisés!

Toutes les raisons de se syndiquer
et de poursuivre l'action dès le 8 octobre





Mobilisation le 8 octobre

Action des retraités à l'appel du « groupe des 9 »

Huitième mobilisation depuis l'élection d'Emmanuel Macron. Les organisations syndicales et associatives de retraités rassemblées dans l'intersyndicale dite du « groupe des 9 » appellent à une rentrée sociale revendicative en manifestant partout en France mardi 8 octobre, pour la revalorisation des pensions et l'augmentation du pouvoir d'achat des retraité-es, la suppression de la hausse de la CSG et pour des moyens nettement renforcés pour les personnes en perte d'autonomie, avec notamment une hausse du nombre de personnels dans les EHPAD.

Faire pression sur le gouvernement

Cette action se situera au moment où se débattre le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) pour 2020 qui devrait décliner en mesures concrètes les annonces du Président de la République de janvier dernier.

Le PLFSS devrait définir notamment les conditions d'éligibilité à l'annulation de la hausse de la CSG ainsi que les modalités de revalorisation des pensions. Il donnera ainsi à voir la conception qu'a le gouvernement de la retraite et des pensions. Reconnaissance d'un moment de vie plein et entier en lien avec l'activité professionnelle passée, ou temps en marge de l'évolution de la société crédit d'une simple allocation.

Une colère profonde qui ne faiblit pas

La mobilisation unitaire des retraités a déjà permis d'obtenir quelques reculs de la part du gouvernement, notamment, en décembre 2018, l'annulation de la hausse de la CSG pour les retraités de moins de 2 000 euros, mesure par ailleurs très imprécise. Des réponses toutefois très loin du compte. Les retraité.es constituent toujours une cible privilégiée pour les

ajustements budgétaires, le pouvoir les considérant inactives et coûteuses. Leur colère ne passe pas. Elle s'exprimera de nouveau dans les rues le 8 octobre.

Le lien intergénérationnel

Les mesures dont nous sommes victimes inscrivent nos combats dans ceux de l'ensemble du monde du travail face à la nouvelle réforme des retraites qui se précise. Au nom de grands principes d'égalité et de justice, l'objectif premier est bien de diminuer le montant des pensions et de contribuer ainsi à l'appauvrissement de tous les retraités (ou presque). Car le gouvernement projette aussi de plafonner la part des retraites à 14% du PIB. Le gâteau reste le même quel que soit le nombre de parts!

D'où l'importance d'être déterminés et nombreux dans les actions des retraités mardi 8 octobre ● Jacques Lecoffre

8 octobre 2019,
 journée
 nationale de
 manifestations





Sommaire

Mobilisation

02 > Mobilisation le 8 octobre

Actu

04 > Grave sécheresse sur les porte-monnaie

05 > Réforme : la fin des solidarités intergénérationnelles ?

06 > Le système de soins français : performant mais malmené

07 > Se syndiquer à la retraite

4 questions à...

08 > Régis Metzger, co-secrétaire général du SNUipp-FSU

Paroles... Paroles...

Après la crise sociale de ce printemps, des luttes ont émaillé l'été dans les urgences hospitalières, et contre les fermetures d'entreprises notamment. Seuls les actionnaires sont à la fête. Les entreprises françaises du CAC 40 restent en effet les championnes des dividendes.

En cette rentrée, le président de la République dirige une campagne de communication tous azimuts. Belles paroles. Il maintient néanmoins le cap libéral : réforme systémique des retraites, casse de la fonction publique, restriction des dépenses sociales. Quelques jours de plus dans le calendrier parlementaire ou de nouvelles négociations avec les partenaires sociaux n'y changeront rien. Ce n'est pas la méthode qu'il faut changer, mais la politique menée. Ne plus favoriser les « premiers de cordée », mais choisir le progrès social et agir contre les inégalités.

Les initiatives unitaires passées ont contraint le gouvernement à renoncer à quelques dispositifs, mais il persiste à vouloir diviser les retraités entre « nanti.es », celles et ceux qui perçoivent plus de 2 000 €, et les autres. Les personnes actuellement à la retraite souffrent de plus en plus durement du choix de la majorité de l'assimiler à une prestation sociale niant les droits acquis par des vies de travail. Avec son projet de réforme systémique, le gouvernement aggraverait et étendrait cette logique à tous les futurs retraités.

A l'appel de la FSU et du « groupe des 9 », dès le 8 octobre, les retraité-es seront à nouveau dans l'action pour leur pouvoir d'achat, en demandant en particulier l'indexation des pensions sur l'évolution des salaires. Les mobilisations et la présence syndicale seront déterminantes dans les semaines qui viennent. L'adoption du budget 2020, dont celui de la sécurité sociale, constituera une nouvelle occasion d'actions.

Rassemblés dans le SNUipp et la FSU, les personnes retraitées seront plus fortes. ● **Joël Chenet – Claude Rivé**

Directeur de la publication : Jean-Pierre CLAVERE

Rédaction : Joël CHENET, Alain DERCOURT, Olivier KOSC, Jacques LECOFFRE, Bernard LIOURE, Gilberte MANDON, Deny NONNET, Claude RIVÉ

Conception graphique et mise en page : Emmanuelle Roncin et Clément Chassagnard

Impression : Rivaton & Cie

Prix du numéro : 0,80 €

SNUIPPINFOS : Publication nationale trimestrielle du Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC

CPPAP 0919 S 05288 ISSN 0183-0244 | 128 boulevard Blanqui, 75013 Paris | 01 40 79 50 00 | snuipp@snuipp.fr

Grave sécheresse sur les porte-monnaie

Il faut sonder l'infiniment petit pour scruter les « revalorisations » de nos pensions :

2014	0%
2015	0,1%
2016	0%
2017	0,8% (année d'élection)
2018	0%
2019	0,3%

Traduit en euros : 100 € de pension brute en 2014 donnent 101,20 € six ans plus tard... soit une « revalorisation » de 1,20 € en 6 ans!

Encore faut-il prendre en compte les 4 taux de CSG appliqués selon les « ressources du ménage » avec une hausse de 1,7 point pour celles et ceux dont le revenu fiscal de référence dépasse 1 881 € mensuels (2 886 € pour un couple). Pour ces derniers, des 100 € bruts amputés de 6,6% de CSG il restait 93,40 € en 2014; il ne reste plus que 92,80 € des 101,20 € de 2019 taxés à hauteur de 8,3% de CSG... C'est-à-dire une « revalorisation »... négative!

De juillet 2014 à juillet 2019, l'INSEE annonce 4,48% d'augmentation des prix. Pour l'avenir, le « Rapport préparatoire au budget 2020 »¹, nous apprend que le président de la République a annoncé dans le cadre de « nouvelles mesures en faveur du pouvoir d'achat (...) l'indexation des retraites de moins de 2 000 € au niveau de l'inflation ».

Une 7^e année sans rien ou avec une évolution dérisoire.

Les retraités auraient-ils vocation à supporter une éternelle « glaciation » de leurs pensions ?

C'est injuste et inacceptable!

Dire combien chacun a perdu en termes de pouvoir d'achat s'avère à peu près impossible tant le gouvernement s'est employé à brouiller les pistes : 4 taux de CSG dont les bornes ont varié au fil du temps, réduction de la taxe d'habitation pour certains, etc. Cependant une chose est claire : tout le monde est perdant²... Même le COR³ le reconnaît.

La pension, droit acquis par les cotisations durant la période d'activité, est transformée au fil du temps en une sorte « d'allocation sociale », véritable variable d'ajustement des politiques publiques. Ainsi, on « donne aux retraités » en fonction des besoins du moment. Rappelons par exemple que lorsque leur CSG a été augmentée, c'était pour une augmentation en trompe l'œil du salaire des actifs sans que cela coûte le moindre centime au patronat.

La politique gouvernementale est portée par des axes clairs : réduire au maximum le montant des retraites en ne dépassant jamais 14% de la richesse nationale. Actuellement 13,8% du PIB sont consacrés aux 23% de la population que représentent les retraités. Pour tenir cet objectif, on tente de diviser les retri-

tés entre eux en renvoyant chacune et chacun à sa propre situation, en faisant perdre au maximum les repères collectifs pour donner l'illusion que le niveau des retraites est une affaire individuelle.

Par nos actions résolues tout au long de l'année passée, nous avons contraint le gouvernement à quelques « bougés », notamment en annulant l'augmentation de la CSG pour 5 millions d'entre nous, mais nous sommes loin, très loin du compte!

Soyons toutes et tous dans l'action dès le 8 octobre. ● **Bernard Lioure**

1. page 15

2. à l'exception des bénéficiaires de l'ASPA, ancien « minimum vieillesse », qui rappelons-le n'est pas une retraite, mais une allocation sociale, portée de 833,20€ en 2018 à 903,20€ en 2020 (soit 8,4% d'augmentation).

3. Conseil d'Orientation des Retraites



©SHUTTERSTOCK

Une attaque qui en rejoint une autre

Les spécificités du régime de retraite des fonctionnaires sont étroitement liées à la conception française de la Fonction publique. « La pension est une allocation pécuniaire personnelle et viagère accordée aux fonctionnaires civils et militaires et, après leur décès, à leurs ayants cause désignés par la loi, en rémunération des services qu'ils ont accomplis... Le montant de la pension, qui tient compte du niveau, de la durée et de la nature des services accomplis, garantit en fin de carrière à son bénéficiaire des conditions matérielles d'existence en rapport avec la dignité de sa fonction. » (Article L1 du Code des pensions civiles et militaires).

Clairement, la pension est une garantie fondamentale du fonctionnaire. Elle est assimilée à une continuation du traitement dont elle a la même nature juridique. Comme lui, elle ne rémunère pas seulement un travail. Elle est directement attachée au statut qui protège le fonctionnaire des pressions de toutes sortes, des élus, des groupes d'opinion, des lobbies, des religions ... et qui assure l'indépendance, la neutralité, la permanence et la continuité du Service public sur l'ensemble du territoire. L'attaque contre le code des pensions fait partie de l'attaque contre la Fonction Publique et le statut de fonctionnaire.

Claude Rivé

Réforme : la fin des solidarités intergénérationnelles ?

Malgré la confusion entretenue par le gouvernement sur la réforme systémique, des constantes révèlent la vraie nature du projet.

Un changement de logique sociale

La construction des divers régimes de retraite cherchait à maintenir le niveau de vie des salariés lorsqu'ils faisaient valoir leur droit à la retraite. Régimes complémentaires, calcul sur les six derniers mois pour les fonctionnaires, et choix des dix meilleures années pour le salaire de référence avaient cet objectif. Dans les années 1980, le taux de remplacement était, dans le privé comme dans le public, équivalent à 75% des salaires de référence. Pour concrétiser cette dimension sociale, le gouvernement, avec les partenaires sociaux ont toujours adapté les ressources aux dépenses : les cotisations ont été régulièrement relevées conjuguées à la hausse des salaires.

La logique de la majorité actuelle et des gouvernements précédents change radicalement. Le rapport Delevoye l'exprime clairement : « Un objectif de niveau de vie satisfaisant pour les retraités et de lutte contre la pauvreté des plus modestes d'entre eux ». Dit autrement, c'est une logique de prestation sociale. Ainsi le gouvernement fixe à 2 000€ les ressources mensuelles pour un niveau de vie satisfaisant des retraités. On ne revalorise, modestement, que les pensions en deçà de ce seuil. Au delà, le retraité est condamné à une baisse inexorable de son niveau de vie et de son pouvoir d'achat.

« La finance, la finance » vous dis-je !

Le gouvernement a fixé un dogme : la part des retraites dans le PIB doit être maintenue à 13,8%. Chiffre fixé arbitrairement sans aucune prise en compte du nombre de retraité-es. Le COR indique crûment dans son dernier rapport que le taux de remplacement aujourd'hui en moyenne de 66% tomberait entre 42 et 49% en 2070 ! Après avoir réaffirmé que l'indexation sur l'inflation et non les salaires

conduit à une paupérisation des retraités, le rapport Delevoye indique que le Conseil d'Administration de la nouvelle caisse nationale de retraite universelle pourra ajuster la revalorisation des retraites à la situation du pays. Les pensions sont bien considérées comme une variable d'ajustement des politiques d'austérité.

Les retraités trop riches ? Un argument trompeur

Afin de préparer les esprits à de nouveaux sacrifices, le gouvernement, certains médias laissent clairement entendre que le niveau de vie des retraités serait supérieur au niveau de vie moyen de la population. Une comparaison est généralement utilisée, celle avec l'ensemble de la population (salariés, retraités, enfants, étudiants...). Si les chiffres sont exacts, le raisonnement est biaisé et fallacieux. Le COR montre bien que le niveau de vie des retraités est inférieur à celui des « actifs occupés ». Chacun sait que le niveau de ressources baisse très fortement au moment de la retraite. Ce n'est pas un hasard si la comparaison avec les actifs occupés n'est guère utilisée : il s'agit de briser le lien entre salaires et retraites et baisser les pensions des retraités actuels et futurs.

Rester mobilisés

L'enjeu sociétal est déterminant : ne pas marginaliser, lutter pour ne pas appauvrir le quart de la population qui a créé des richesses pendant la période active, qui a permis de financer les dépenses sociales par les cotisations (sécurité sociale, retraites...) et les services publics et infrastructures par les impôts.

Rompre cette logique qui assurait la solidarité intergénérationnelle c'est préparer une société où le profit immédiat primerait sur la solidarité. ● Joël Chenet

– En bref –



Chaudes journées d'automne !

Comme chaque année, les journées d'automne qui rassemblent les militants et militantes retraitées venant de tout le pays et de tous les syndicats nationaux de la FSU s'annoncent riches en échanges, informations et réflexions.

Au menu cette année une actualité particulièrement chargée : le projet de réforme systémique des retraites, la brutale dégradation du système de santé, la préparation du congrès de la FSU...

D'où l'importance que participent de très nombreux collègues venant de toutes les sections départementales du SNUipp-FSU, assurant ainsi l'activité syndicale des retraité-es aux côtés des actifs au cours des mois à venir. **Claude Rivé**

JOURNÉES D'AUTOMNE :

lundi 14 et mardi 15 octobre, au SNUipp-FSU, rue Cabanis, 75013 Paris.

INSCRIPTIONS:

www.formation.fsu.fr
(créer un compte personnel et réserver le stage choisi)



© SHUTTERSTOCK

Le système de soins français : moins performant et très malmené !

Longtemps considéré comme l'un des meilleurs du monde notre système de santé se dégrade. Les agent.es de santé dénoncent la réduction des moyens financiers, la diminution du nombre de lits et le manque important de personnel médical, avec des conséquences désastreuses sur les conditions de travail (en particulier dans les services des urgences) et sur le service rendu. La situation et l'évolution du système de santé deviennent des préoccupations majeures de la population.

Une pénurie qui vient de loin

Les politiques menées depuis des décennies visant à diminuer les dépenses de la sécurité sociale en limitant notamment le nombre de prescripteurs sont la cause essentielle de ces régressions. Élément révélateur : en 1993, le recrutement des étudiants en 2^e année de médecine (toutes disciplines confondues) était tombé à son plus bas niveau (3500 contre 8588 en 1972 date de l'instauration du numerus clausus). Il faudra attendre l'année 2005 pour retrouver des niveaux de recrutement comparables au début des années 70. Entre temps, la population aura largement augmenté, les professions se seront féminisées, les temps de travail auront heureusement diminué.

M^{me} Bachelot a instauré en 2009 le projet « Hôpital, patient, territoire, santé » pour l'accès aux soins, les déserts médicaux, la liberté d'installation des médecins, l'hôpital et la prévention ainsi que la tarification à l'activité. Depuis, de plans de restructuration en nouvelle gestion territoriale de l'offre de soins, la situation ne cesse de se dégrader au grand dam des patients.

Les urgences : une situation inacceptable

Dix années plus tard, un service d'urgence sur deux est en grève, la médecine dite de « ville » assurée en dehors des structures hospitalières est anémique, les déserts médicaux sont en expansion et les hôpitaux exsangues.

La raréfaction des cabinets généralistes aussi bien en campagne que dans les banlieues a contraint la population à s'adresser de plus en plus fréquemment aux services d'urgences, ceux-ci étant par essence toujours accessibles. Depuis c'est l'engorgement, les attentes interminables et un climat de plus en plus tendu.

Une réponse partielle et inadaptée

Agnès Buzin propose des pistes pour réguler leur accès : généralisation de la vidéo assistance entre les EHPAD et les SAMU ; ces derniers pourront orienter des patients vers les médecins libéraux. Les personnels paramédicaux effectueraient certains gestes médicaux (prescription, examen en radiologie...) et toucheraient une prime de coopération de 80 € net. Cela suffira-t-il et n'est-ce pas un mauvais moyen de tenter de régler à bon compte une pénurie de personnels ?

Des mesures structurelles sont nécessaires

Dans toutes les régions le manque de médecins se fait sentir. En témoigne le nombre d'annonces publiées par les municipalités démunies. La formation de nouveaux praticiens et une meilleure répartition sur le territoire, le recrutement des autres catégories de personnel de santé doivent être des priorités absolues pour que chacun puisse recevoir des soins à proximité de son lieu de résidence.

Dans les hôpitaux, la diminution du nombre de lits et la mise en place à marche forcée de la chirurgie ambulatoire perturbent les patients et stressent le personnel soignant. Ces orientations doivent être revues.

Le personnel soignant manque dans les EHPAD et les résidents en perte d'autonomie ne reçoivent pas la qualité de soins dont ils sont en droit de bénéficier. Dans ces établissements depuis des mois, la mobilisation se poursuit.

L'accès aux soins partout et pour tous est en cause. Le SNUipp et la FSU seront aux côtés des personnels qui agissent contre les dégradations en cours et pour une meilleure qualité du système de santé. ● **Deny Nonnet, Alain Dercourt**

Se syndiquer à la retraite

Que l'on soit déjà à la retraite depuis un, deux, dix ans ou plus, ou que l'on soit personne néo retraitée, la problématique est la même. Pour défendre, notamment, son pouvoir d'achat mais aussi ses droits, le SNUipp-FSU joue pleinement son rôle d'organisation syndicale. La retraite, c'est aussi un dossier social majeur et un enjeu de société évident, que le syndicat prend très au sérieux.

Ce nouveau temps précieux et agréable, ne doit pas se traduire par une mise à l'écart de la société du fait d'un changement trop important du niveau de vie.

« La **retraite**,
c'est une nouvelle
appréciation
du **temps** ».

La retraite représente aujourd'hui près d'un tiers de la vie, d'une vie qui se doit d'être pleine, entière, citoyenne, et non reléguée à une situation « d'assisté ». Le nombre croissant de personnes retraitées en fait une force dont le mouvement social ne saurait se passer.

Le SNUipp-FSU permet, dans chaque département, à chacune et à chacun, de s'informer, agir, partager des moments conviviaux, partager aussi les difficultés et les surmonter, ou simplement ne pas rester isolé.

Il permet de rester solidaires des actifs. Il permet aussi de participer, avec les autres organisations de retraités, aux actions unitaires, menées dans le cadre du « groupe des 9 »* depuis plus

de 5 ans, pour défendre niveau de vie et revendications spécifiques : services publics de proximité, accès aux soins, aux transports, au logement, à la culture, quel que soit le lieu de résidence ou quelle que soit l'autonomie.

Le coût de l'adhésion est réduit : 66 % sont remboursés sous forme de crédit d'impôt.

Alors oui, dès aujourd'hui (n'attendez pas les relances, étalez si besoin vos paiements), renouvelez votre adhésion au SNUipp-FSU, précieuse à plus d'un titre pour vous et pour notre organisation.

Pour mémoire, en adhérent au SNUipp-FSU, vous êtes automatiquement adhérent de la FGR-FP. ● Gilberte Mandon, Deny Nonnet

* UCR-CGT, UCR-FO, FSU, Solidaires, CFTC, CFE-CGC, FGR-FP, LSR, Ensemble et Solidaire



FGR-FP, Késaco ?

La Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique (FGR-FP) existe depuis 1936.

Elle réunit des syndicats de fonctionnaires retraités de diverses fédérations ou confédérations : FSU, UNSA, Solidaires, FO, FAEN, et des adhérents directs.

Au dernier congrès en avril 2019 **Marc Le Disert**, issu du SNUipp-FSU a été élu Secrétaire Général de la FGR-FP. Les congressistes ont confirmé, en l'actualisant, la « motion revendicative », base de travail commune partagée par tous les syndicats adhérents.

POUR EN SAVOIR PLUS : WWW.FGRFP.ORG

– En bref –

Vote interne

Exprimez-vous!

Les retraités ne sont pas des citoyens à part. Ce sont des citoyens à part entière!

Évidemment, ce sont aussi des adhérents du syndicat et de la fédération à part entière. Comme chaque syndiqué, ils sont appelés à exprimer leurs avis et leurs choix sur les orientations du SNUipp-FSU et de la FSU par un vote interne qui aura lieu du 20 septembre au 11 octobre prochain.

Une publication spéciale a été envoyée avec le Fenêtres sur cours de début septembre.

EXPRIMEZ-VOUS! VOTEZ!

PLUS DE **54 000**
ADHÉRENTES ET ADHÉRENTS

VOUS NOUS
SUIVEZ ?

adherer.snuipp.fr

4 QUESTIONS À...



Régis Metzger

Co-secrétaire général du SNUipp-FSU

Défendre les droits à une retraite de haut niveau

Entretien avec Régis METZGER co-secrétaire général du SNUipp-FSU. Il a représenté la FSU au Conseil d'Orientation des retraites (C.O.R.) et au Conseil d'administration de l'ERAFP (Établissement de retraite additionnelle de la fonction publique).

(1) Quel regard porte le COR sur l'avenir des retraites et des retraités ?

Au cours des huit années passées au conseil d'administration de l'ERAFP, j'ai pu faire l'expérience d'une préfiguration d'un régime par points. Les indemnités sont converties en points à concurrence d'un plafond de 20% du traitement indiciaire brut. Les valeurs d'acquisition et de de service du point servent de variable d'ajustement à l'équilibre du régime. Si ce régime par capitalisation est « entièrement provisionné », il ne peut garantir à chacun et chacune d'être à l'abri des aléas économiques au moment de partir en retraite.

Le COR a mis en évidence que les réformes de retraites mises en œuvre en France étaient parmi les plus brutales en Europe tant sur l'ampleur des mesures que des délais d'application. Un argument de poids pour répondre aux oiseaux de mauvais augure qui vont nous dire que la France se caractérise par son laxisme pour financer les retraites. Concernant le soit disant déficit abyssal du système de retraite, les travaux du COR montrent que cette dépense est d'autant plus supportable que la situation économique est favorable (niveau de croissance et de chômage) et donc qu'il s'agit surtout d'une affaire de volonté politique.

Il faut porter au crédit du COR une réflexion qui a permis de sortir du cliché des « fonctionnaires privilégiés » et de faire admettre l'équivalence des taux de remplacement quelles que soient les règles. Le COR débat aussi de la situation des retraités et prévoit des projections alarmantes sur leur niveau de vie futur. Dans son rapport de juin 2019 il écrit que « selon les scénarios, le niveau de vie relatif des retraités s'établirait entre 91% et 96% en 2040 et entre 78%

et 87% en 2070. Il reviendrait ainsi progressivement à son niveau des années 1980 ». Avec les mesures qu'il a déjà prises et les réformes envisagées le gouvernement prend le chemin d'une marginalisation des retraités par rapport aux évolutions de la société.

(2) Quelles seraient les conséquences majeures de la retraite à points ?

Le principe du régime universel préconisé par Delevoye repose sur un leurre, celui de l'équité : chaque euro cotisé donnerait les mêmes droits à tout le monde. Or une partie des inégalités s'expliquent par les périodes de chômage, les interruptions de carrière et leurs incidences sur l'avancement, l'entrée tardive dans le métier. Les premières victimes en sont les femmes. Rien dans ce qui est proposé ne permet de reconnaître une quelconque avancée en la matière. C'est pourquoi le SNUipp-FSU et la FSU alertent sur une probable baisse généralisée et drastique d'une majorité des pensions dès lors que l'objectif affiché du nouveau système est de bloquer le financement des retraites à son niveau actuel alors que le nombre de retraités va augmenter. Nous sortons d'un régime où la prestation est connue pour entrer dans un système où seule la contribution sera connue. Aucune visibilité ne sera possible sur le montant de la pension. Le principe de solidarité est mis à mal, c'est la porte ouverte aux assureurs et à leurs produits miracles.

(3) Et plus particulièrement pour les enseignants du 1^{er} degré ?

Comme tous les fonctionnaires, les enseignants du 1^{er} degré ont un déroulement de carrière ascendant, avec de faibles revenus en début de carrière. Revenir sur le principe des six derniers mois va induire des pensions plus faibles. Cela touchera particulièrement les femmes. L'intégration des primes et indemnités va aussi les pénaliser puisqu'ils font partie des agents qui en touchent le moins. Et même si le ministre de l'éducation se gausse d'en faire un sujet prioritaire, il ne s'agit pour nous ni d'accepter les primes au mérite ni de laisser croire que nous découvrons aujourd'hui le déclassement salarial des enseignants du 1^{er} degré. C'est le SNUipp-FSU qui l'a mis sur la table. Nous attendons des réponses en termes de revalorisation du point d'indice et de rattrapage de pouvoir d'achat

(4) Ce projet est dénoncé par la plupart des organisations syndicales. Quelle sera la stratégie de la FSU ?

La FSU s'opposera à toutes les régressions. Elle continuera à défendre l'intérêt collectif, celui en particulier des agents de la Fonction publique, et va dès à présent engager le débat avec eux sur ce projet de réforme afin de faire valoir et de porter leurs revendications. Elle les engagera à intervenir pour défendre leurs droits à une retraite de haut niveau. Elle inscrit son plan d'action dans un travail de conviction et de mobilisation qui démarre dès maintenant avec la publication d'un « 24 pages » spécial et son inscription dans la journée d'action du 24 septembre afin de créer progressivement les rapports de force nécessaires pour faire reculer le gouvernement et le projet de loi qu'il présentera. ■